**26ème session du Groupe de travail de l’EPU**

**Lituanie**

**Déclaration de la Délégation de l'Arménie**

**Genève, le 2 novembre 2016**

Merci, Monsieur le vice-Président,

Ma délégation souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation de Lituanie, conduite par le vice-ministre de la Justice M. Paulius Griciunas, et remercie pour la présentation de son rapport national.

L’Arménie salue les mesures significatives prises par le Gouvernement Lituanien en faveur de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que les celles prises en matière de la lutte contre la violence domestique.

L'Arménie salue également les mesures prises dans le cadre de la lutte contre les crimes de haine, notamment les programmes de sensibilisation publique et la formation des policiers.

L'Arménie se félicite de la participation de la Lituanie à la fourniture de l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme aux pays du partenariat oriental de l'UE, y compris en Arménie. Nous apprécions, particulièrement, la contribution aux programmes et activités organisés en Arménie.

Ma délégation encourage la Lituanie de continuer les mesures en faveur de la protection des droites des personnes appartenant aux minorités nationales et, à cet effet, **recommande à la Lituanie de finaliser l’adoption de la loi sur les minorités nationales**.

**L’Arménie souhaiterait lui recommander également de poursuivre les mesures en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes et en matière de la lutte contre la violence domestique**.

L’Arménie souhaite le plein succès à la Lituanie.

Je vous remercie.